

# Règlement du jeu “Jackpot Vodafone”

## Article 1 - Organisation

La société PACIFIC MOBILE TELECOM SAS (Société par Actions Simplifiées) au capital social de 6.800.879.000 FCFP, immatriculée au RCS de Papeete sous le numéro TPI 09 74-B - N° T.A.H.I.T.I 897 983, dont le siège social se situe à Faa'a RDO Auae (ci-après « VODAFONE POLYNESIE ») organise un jeu appelé « Grand Jeu Vodafone Jackpot » sans obligation d'achat et faisant appel à l'adresse et au hasard pour la sélection de 362 gagnants qui se déroulera du 27 octobre 2025 au 26 décembre 2025. Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

## Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu « Jackpot », (Ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique mineure ou majeure ayant au moins une ligne Vodafone #89, à l'exclusion des membres du personnel de la société PACIFIC MOBILE TELECOM, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants du tirage au sort. Toute mention fausse, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination de la participation.

## Article 3 - Modalités de participation

Le Jeu débutera le lundi 27 octobre et se terminera le vendredi 26 décembre 2025 pendant les heures d'ouverture au public de la boutique qui accueillera la borne de jeu avec tablette.

Du lundi 27 octobre au samedi 29 novembre, la borne sera à la boutique Vodafone Mehetia du Centre Ville, proche du marché et du Fare Loto. A partir du lundi 1er décembre et jusqu'au 26 décembre, la borne sera à la boutique Vodafone de la galerie marchande Moana Nui de Punaauia.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Règlement disponible sur [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)

Pour jouer, les participants doivent se rendre dans la boutique Vodafone

**Vodacom**

RDO - Auae,

BP 335 - 98713 Papeete,

Tahiti, Polynésie française

Tél : +689 40 47 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)

dédiée au jeu, afin de valider leur participation. Une fois le numéro vérifié, le participant peut lancer la machine à jackpot digitale.

Un même Joueur a la possibilité de jouer 3 fois par jour uniquement.

#### Principe du jeu du Jackpot

Le jeu du Jackpot est proche du “bandit manchot” des casinos. Il consiste à faire tourner 3 rouleaux affichant des croix ou le logo Vodafone sous 5 couleurs différentes : rouge, bleu, violet, argenté, doré. Les rouleaux s’arrêtent automatiquement, révélant une combinaison aléatoire. Si les rouleaux alignent 3 logos Vodafone d’une même couleur, c’est gagné, sinon c’est perdu. Quand trois (3) logos Vodafone de la même couleur sont alignés, le joueur gagne une recharge qui sera créditée sur la ligne Vodafone qu’il a renseignée à l’ouverture du jeu.

### Article 4 - Dotations et désignation des gagnants

Le gain dépend de la combinaison obtenue :

- 3 logos Vodafone bleus : une recharge à 200F (x 280 gagnants)
- 3 logos Vodafone noirs : une recharge à 500F (x 60 gagnants)
- 3 logos Vodafone violets : une recharge à 1 000F (x 16 gagnants)
- 3 logos Vodafone dorés : une recharge à 2 000F (x 4 gagnants)
- 3 logos Vodafone rouges : une recharge à 5 000F (x 2 gagnants)

La dotation totale du jeu est de 120 000 F TTC (Cent vingt mille francs) pour 362 gagnants.

Pacific Mobile Telecom s’engage à remettre les lots aux gagnants en créditant le montant de la recharge correspondante sur leur numéro de ligne renseigné, dès qu’une bonne combinaison est obtenue. Ces lots ne peuvent être ni repris, ni échangés contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet).

Le bénéficiaire du lot pourra être médiatisé dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de Vodafone Polynésie et des partenaires du Jeu, où son nom et sa photo pourront être annoncés et affichés

### Article 5 - Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **Vodafone**

RDO - Auae,  
BP 335 - 98713 Papeete,  
Tahiti, Polynésie française  
Tél : +689 40 47 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone ou sur le site [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)



Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, à la résidence de FAAA, Immeuble Te Motu Tahiti - B.P 62755 - 98702 FAAA.

Le règlement du jeu est également disponible sur le site [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf).

Dans le cadre d'opération marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, E-mail ou automate d'appels, PACIFIC MOBILE TELECOM se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. Vodafone se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précipités, PACIFIC MOBILE TELECOM pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

À tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur numéro en envoyant un courrier postal à :

VODAFONE - Service Marketing Jeux - Jackpot Vodafone - Tahiti - BP 335 - 98713 - Papeete

## Article 6 - Responsabilité

PACIFIC MOBILE TELECOM ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le protéger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

PACIFIC MOBILE TELECOM ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés aux gagnants.

## Article 7 - Fraude

PACIFIC MOBILE TELECOM se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuirait au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait disqualifié.

### Vodafone

RDO - Auae,  
BP 335 - 98713 Papeete,  
Tahiti, Polynésie française  
Tél : +689 40 47 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)

## **Article 8 - Contestation / litiges**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Pacific Mobile Telecom - Vodafone société organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

## **Article 9 - Droit**

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.

### **Vodafone**

RDO - Auae,  
BP 335 - 98713 Papeete,  
Tahiti, Polynésie française  
Tél : +689 40 47 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)